RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-109682

Département(s) de publication : **13**
Annonce n° **26-109682**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des services d'avitaillement, de grutage, de carénage et de services complémentaires du Port de plaisance de La Ciotat

Description : La présente consultation porte sur l'attribution d'un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage, ayant pour objet de confier à un opérateur l'exploitation et la gestion des services d'avitaillement, de grutage, de carénage et de services complémentaires du port de plaisance de la Ciotat

Identifiant de la procédure : ebf6a8c2-8ada-4656-aeb7-8e7f65a81cd3

Identifiant interne : 2026DSP01

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La précédente procédure 2024DSP03 ayant fait l'objet de l'avis publié au JOUE (n°240548-2024), au BOAMP (n°24-47465) et au Journal Le Marin du 23/05/2024, n'a pu aboutir en raison de l'irrégularité de la seule offre déposée. Par délibération n °CML-002-19977/26/CM du 15 octobre 2026, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a de nouveau approuvé le principe d'une délégation de service public portant sur le même objet. La procédure de consultation est soumise aux dispositions du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession, ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'une procédure de type restreint : dans un premier temps, et sur la base du présent avis, les opérateurs intéressés déposeront uniquement leur dossier de candidature via la plateforme de dématérialisation (https://marchespublics.ampmetropole.fr), à l'exclusion de toute autre voie. En application de l'article L.1411-5 du CGCT, les candidatures complètes seront examinées par

la Commission Concession de la Métropole, qui les sélectionnera en prenant en compte : les garanties professionnelles et financières ; le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ; l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Le nombre de candidats admis à présenter une offre n'est pas limité ; dans un second temps, seuls les candidats ainsi sélectionnés auront accès au DCE et recevront à cet effet une invitation à déposer leur offre sur la même plateforme de dématérialisation. À ce stade, la Commission Concession sera de nouveau réunie afin d'émettre un avis sur les offres. Au vu de cet avis, l' autorité habilitée à signer le contrat se réserve la faculté de négocier avec tout ou partie des soumissionnaires.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63721200 Services d'exploitation portuaire

Nomenclature supplémentaire (cpv): 63721400 Services de ravitaillement de navires

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50241100 Services de réparation de navires

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : La Ciotat

Code postal : 13600

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 3,025,000 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : Les candidats doivent s'identifier en indiquant leur raison sociale, le nom et prénom de leur représentant, ainsi qu'une adresse électronique valide servant de canal officiel de communication avec l'autorité délégante. Pour être considérée comme opérante, l'adresse électronique doit être correctement renseignée dans le formulaire dédié du profil d'acheteur et être associée à une boîte de réception consultée quotidiennement par une ou plusieurs personnes physiques diligentes habilitées à suivre la procédure au sein de l'organisation de la structure candidate. Cette adresse électronique conditionne l'effectivité des échanges intervenant entre l'autorité délégante et chaque candidat. À défaut d'indication d'une adresse électronique opérante, les candidats ne pourront se prévaloir d'un défaut d'information ou d'un manquement aux formalités requises à l'encontre de l'autorité délégante.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 **Motifs d'exclusion**

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0003

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des services d'avitaillement, de grutage, de carénage et de services complémentaires du Port de plaisance de La Ciotat

Description : Le périmètre du service comprend la gestion et l'exploitation de l'aire technique du Port Nouveau de La Ciotat incluant l'activité de grutage et le carénage, ainsi que le Point Propre attenant et le service d'avitaillement. Les missions confiées au délégataire comprendront notamment l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de plaisance de La Ciotat, la gestion du Point Propre conformément aux exigences de certification port propre, l'entretien et la maintenance des ouvrages, installations et équipements compris dans le périmètre délégué et de ceux qui pourront être acquis en cours de contrat, la garde et la surveillance des biens affectés au service, la perception des recettes d'exploitation, la gestion administrative, technique, financière et comptable du service, le suivi de la qualité, de la sécurité, de la gestion de l'aire de carénage et de l'impact environnemental des activités, les actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service, l' avitaillement, les services complémentaires (révisions périodiques, réparations mécaniques…) et les services accessoires. Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls. Il supportera les dépenses liées à l'exploitation du service et sa rémunération sera substantiellement liée aux résultats de cette exploitation, via la perception des recettes auprès des usagers, sur la base des tarifs prévus par le contrat. Le montant et l'évolution de la redevance annuelle versée par le délégataire à la Métropole sera fonction de l'économie générale du contrat. L'entrée en vigueur prévisionnelle du contrat est fixée au 1er juin 2028

Identifiant interne : 2026DSP01

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63721200 Services d'exploitation portuaire

Nomenclature supplémentaire (cpv): 63721400 Services de ravitaillement de navires

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50241100 Services de réparation de navires

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : La Ciotat

Code postal : 13600

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 60 **Mois**

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 3,025,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **non**

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **non**

5.1.9 **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : Chaque candidat doit fournir l'ensemble des pièces A1 à C3 listées ci-après. En cas de candidature sous forme de groupement, chaque entreprise membre du groupement doit transmettre l'ensemble de ces pièces, à l'exception de la pièce A1 (lettre de candidature unique, qui précisera l'identité de chaque membre du groupement, le caractère conjoint ou solidaire du groupement, ainsi que l'identité du mandataire. Y seront joints les pouvoirs donnés au mandataire pour représenter ses cotraitants). Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent présenter leur candidature dans les mêmes conditions que les sociétés existantes, sous réserve de justifier du caractère suffisamment avancé de leur création, de manière à pouvoir identifier leurs caractéristiques principales et les garanties professionnelles et financières apportées. Pièce A1: Une lettre de candidature présentant le candidat (DC1 ou équivalent). Pièce A2: Les statuts de la société candidate. Pièce A3: tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (DC1 ou équivalent). Pièce A4: un justificatif d'inscription au RCS ou autre registre professionnel (numéro unique d'identification, extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de 3 mois) ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. Pièce A5: Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-11 du Code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3123-19 du Code de la commande publique, de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R. 3123-5 du Code de la commande publique, sont exacts. Pièce A6: Une attestation de régularité fiscale datant du 30 octobre 2026 (ou toute autre date postérieure) justifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu et taxe sur la valeur ajoutée) disponible sur l'espace sécurisé www.impots.gouv.fr. (le cas échéant, joindre également l'attestation de régularité fiscale de la société mère). Pièce A7: Une attestation de vigilance délivré par l'URSSAF ou autre organisme de recouvrement concerné, datant de moins de 6 mois précédant la publication du présent avis, justifiant que le candidat est en règle au regard de ses obligations sociales, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Pièce B1 : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant des prestations comparables à celles auxquelles se réfère la présente consultation, portant sur les trois derniers exercices disponibles (le formulaire DC2 peut être utilisé). Pièce B2 : Les bilans, comptes de résultat et leurs annexes, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des comptes annuels est obligatoire en vertu de la loi. Pièce B3 : Une déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels.

Pièce B4 : En cas d'impossibilité justifiée de produire les pièces B1 à B3 (notamment s'agissant des sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées), le candidat produira tout autre document de nature à justifier sa capacité économique et financière.

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Pièce C1 : Références acquises par le candidat au cours des cinq dernières années en matière de gestion d'un service public aux caractéristiques similaires en nature et en importance à celui faisant l'objet de la présente consultation ; le candidat peut démontrer par toute autre référence ou tout autre moyen, son aptitude à exécuter la délégation. Pièce C2 : Document de présentation détaillée de l'entreprise : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux, activités principales et accessoires, organisation générale, moyens humains et matériels (le formulaire DC2 peut être utilisé). Pièce C3 : Toutes autres pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise, ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public en garantissant l'égalité des usagers devant le service public. En particulier, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et/ou financières d'un ou plusieurs opérateur(s) juridiquement distinct(s), il doit justifier des capacités de cet/ces opérateur(s) et du fait qu'il en disposera pour la durée d'exécution de la présente délégation (produire un engagement écrit du ou des opérateurs concernés ou tout autre document probant).

5.1.11 **Documents de marché**

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante : https://marchespublics.ampmetropole.fr

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 26/02/2027

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://marchespublics.ampmetropole.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 16/12/2026 à 12:30

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Peuvent être formés devant le tribunal administratif de Marseille, dans les conditions fixées par le Code de justice administrative (CJA): un référé précontractuel, jusqu'à la signature du contrat, selon les modalités fixées aux articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du CJA; un référé contractuel, après signature du contrat, selon les modalités fixées aux articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du CJA; un recours en contestation de la validité du contrat, selon les modalités fixées par la décision du Conseil d'Etat n °358994 du 4 avril 2014, "Département Tarn-et-Garonne", dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, recours assorti le cas échéant, d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Adresse postale : Le Pharo 58, Boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 130007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Direction Ingénierie Juridique - Mission Grands Contrats - Immeuble le Balthazar 2e étage Aile droite - 2, quai d'Arenc 13002 Marseille

Adresse électronique : Daja.dsp@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Adresse internet : https://ampmetropole.fr

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://marchespublics.ampmetropole.fr

Profil de l'acheteur : https://marchespublics.ampmetropole.fr

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 171 300 056 00024

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Télécopieur : 0491811387

Adresse internet : http://Marseille.tribunal-administratif.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9872b676-f055-4abb-8c78-c97394a0631d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/11/2026 à 08:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/11/2026